



# MON ESPACE SANTÉ...

## C'EST QUOI ???

**Une porte largement ouverte au secteur marchand... mais pas seulement.**

### **Premières explications :**

Depuis quelques semaines les assurés sociaux reçoivent par courrier ou par mail une information les invitant (gentiment) à confirmer leur inscription sur leur espace santé qui est censé ouvrir la voie à la médecine du futur, sans être aussi explicite sur le mode de refus.

### **Mais de quoi s'agit-il ??**

Il s'agit de permettre la numérisation de nos données de santé, **par défaut**, c'est-à-dire que nous sommes seulement sollicités pour confirmer notre inscription, **et sans manifestation de refus de notre part, ce dossier sera créé par défaut**. Il permettra la collecte de nos données de santé individuelles, via les acteurs de santé ( radiologues, laboratoires d'analyse ,services hospitaliers ) stockées sur des serveurs mis à disposition, moyennant financement de l'Etat, par des sociétés capitalistiques telles que :

Worldline (cotée en bourse), via ses filiales Atos et Santéos , la fameuse start-up nation.

Ce projet est présenté comme la co-construction de la santé par les acteurs sauf que...la création du compte ne nécessite pas d'action volontaire de l'assuré...

### **...OU COMMENT ENROLER LES ASSURÉS DANS LA START-UP NATION DE LA SANTE !**

Les deniers publics d'ores et déjà investis pour le programme numérique en santé donnent le tournis , 2 milliards par-ci , 600 millions par-là...

### **MAIS DANS QUEL INTÉRÊT ? POUR QUI ? PAR QUI ?**

### **AU SERVICE DE QUEL PROJET ?**

### **RÉPONSE : UN VASTE ET INQUIÉTANT PROJET**

### **« SANTÉ NUMÉRIQUE »**

Il s'agit de développer à grande échelle une pratique numérisée de la santé, depuis le stockage et le partage de nos données médicales, la généralisation de la consultation à

distance, la pratique de la visio-conférence entre professionnels de santé, le suivi thérapeutique des patients...et bien d'autres choses encore.

Le développement de tous ces outils numériques, de consultation à distance, de suivi médical et thérapeutique, de prédiction, de prévention, de gestion sera confié à des startup qui sont dans les starting-blocks. Le tout largement financé par nos impôts...

**Devant l'ampleur et les dangers représentés par une telle approche confiée au secteur privé, il convient, pour se donner le temps de la réflexion, de s'opposer dans un premier temps à la création de votre espace santé pour préserver vos données en évitant leur numérisation. En effet la création par chaque assuré social de l'espace santé reste à ce jour la clé de voûte de tout le projet, sans cela le projet ne peut pas démarrer.**

### **ALORS, COMMENT FAIRE ?**

Notifier son refus en contactant le 3422 par téléphone ou, pour ceux qui ont un compte Ameli faire la démarche en ligne, à partir de ce compte. Attention si ce refus n'intervient pas dans les six semaines qui suivent le mail ou le courrier reçu, l'Espace sera ouvert et les données qui y figurent conservées 10 ans, même après refus ultérieur par l'assuré.

**Sachez que ce refus de créer votre espace santé n'est pas irrémédiable, si nécessaire vous pourrez à tout moment revenir sur cette décision... aucun risque donc pour votre suivi médical et vos remboursements de soins.**

**NOUS VOUS PROPOSERONS TRÈS BIENTÔT DE PLUS AMPLES EXPLICATIONS ET/OU UN DÉBAT SUR CETTE QUESTION TRÈS IMPORTANTE.**

### **PROCÉDURE D'OPPOSITION À LA CRÉATION DE VOTRE ESPACE SANTÉ VIA [ameli.fr](http://ameli.fr)**

1. Ouvrir la page [ameli.fr](http://ameli.fr)

**Ne pas vous connecter sur votre compte** (la procédure d'opposition est impossible depuis votre compte [ameli.fr](http://ameli.fr))

2. Mais sur la page d'accueil, sélectionner dans le menu qui s'affiche en pleine page « **Mon Espace Santé** »
3. Sur la nouvelle page qui s'affiche **ne pas cliquer sur « activer... » mais rechercher en bas de page « m'opposer à mon Espace Santé »**
4. Sur la nouvelle page qui s'affiche introduire le code que vous avez reçu par mail vous invitant à créer votre espace santé. Si vous ne pouvez pas le récupérer, pas de soucis, sélectionner « **Je génère un nouveau code provisoire** »
5. Sur la nouvelle page renseigner :
  - a) Votre N° de Sécurité Sociale
  - b) Votre date de naissance à l'aide du calendrier qui est affiché. Valider la saisie.

6. Sur la nouvelle page qui s'affiche sélectionner le modèle de votre carte vitale sans ou avec photo

Saisissez le N° de votre carte Vitale (au dos de la carte en haut à gauche)

Sélectionnez e-mail ou SMS pour recevoir votre code

La réception de ce code par SMS prend moins d'une minute.

7. Saisissez ce code et sur la nouvelle page qui s'est affichée **sélectionnez « je m'oppose à la création de mon espace santé »**

8. Validez et enregistrez le justificatif qui vous est envoyé.

Ouf ! C'est fini...

## PROCÉDURE D'OPPOSITION À LA CRÉATION DE VOTRE ESPACE SANTÉ VIA le 3422

Dans ce cas vous munir de votre carte vitale, vérifiez que le N° de la carte (verso en haut à gauche) est lisible. S'il ne l'est pas vous serez basculé sur un service d'authentification qui vous demandera les trois derniers chiffres du N° IBAN de votre compte en banque.

Pour lire l'intégralité du discours d'olivier Véran, lien vers site officiel Espace Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-veran-strategie-d-acceleration-sante-numerique>